

# Lancer son atlas de la biodiversité communale

La COP15 vient de fixer les nouveaux objectifs mondiaux de protection de la biodiversité. Pour les respecter à l'échelle de son territoire, encore faut-il connaître cette biodiversité locale. L'inventaire des connaissances disponibles est le préalable au diagnostic qui permettra d'identifier les enjeux locaux et d'adapter les projets d'urbanisme et les documents les régulant.

## 1 Inventorier les connaissances

Le guide de l'Office français de la biodiversité (OFB), consacré aux atlas de la biodiversité communale (ABC), conseille de commencer par étudier les différents schémas de planification et les documents d'urbanisme, ceux directement liés à la biodiversité, bien sûr, ainsi que les données naturalistes de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et des plateformes régionales du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), de l'atlas de répartition des espèces, etc. Il convient également de rechercher les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff...) et autres servitudes existantes, même si ces dernières n'ont qu'un lien indirect avec la biodiversité.

Il est intéressant d'interroger les connaissances des citoyens, par exemple, les aînés sur les paysages de leur enfance. « Tout le monde a des savoirs à partager. L'ABC est l'occasion d'atténuer la distinction entre profanes et experts », déclarait Bernard Chevassus-au-Louis, président d'Humanité et biodiversité, lors du 3<sup>e</sup> colloque national des ABC, organisé par Les Eco Maires à Nantes (Loire-Atlantique), les 15 et 16 novembre 2022.

## 2 Définir le rôle des partenaires

Le principe du lancement de l'atlas de la biodiversité communale doit être voté au conseil municipal ou communautaire afin de s'assurer du portage politique du projet. En plus de l'animateur, le projet est doté d'un comité de pilotage

regroupant élus, services de la collectivité (environnement, urbanisme, espaces verts, etc.), partenaires divers en charge de la mise en œuvre (association de protection de la nature, bureau d'études, parc naturel régional...). Un comité de suivi, plus élargi, inclut, par exemple, les acteurs de la biodiversité en région (OFB, agence régionale de la biodiversité, etc.) et des représentants citoyens. « Si l'ABC est porté par une petite équipe, il va être difficile à mettre en mouvement », prévient Clara Zemsky, de la LPO 44 (Ligue de protection des oiseaux) qui accompagne plusieurs communes. « L'ABC est chronophage, il peut justifier un stagiaire ou un service civique », ajoute-t-elle. On veillera à bien répartir les rôles entre la commune, l'intercommunalité et la ou les associations qui l'épaulent.

## 3 Identifier les espèces prioritaires à prospecter

L'analyse des documents existants doit permettre de choisir les secteurs et groupes taxonomiques à inventorier en priorité, au regard du territoire concerné et des lacunes de connaissances. Une attention particulière doit être donnée aux habitats et aux espèces spécialisés car ce sont souvent les plus menacés et pour lesquels la restauration est la plus difficile. Ils témoignent le plus souvent de la richesse écologique d'un territoire. Cette liste permet ensuite d'établir le plan de prospection, c'est-à-dire les types, lieux, périodes et durée des inventaires nécessaires au diagnostic. Si le budget est limitant, les espaces publics seront ciblés en priorité. Mais il faut garder à l'esprit que cette approche d'inventaire doit représenter l'ensemble des écosystèmes de la commune, tout en permettant d'apprécier l'intégration du territoire communal dans son contexte (une rivière, un massif montagneux, un couloir migratoire, un réseau de zones humides, etc.).

## 4 Mobiliser les citoyens

L'un des objectifs principaux de l'ABC est de mobiliser les citoyens et leur permettre ainsi de mieux connaître la biodiversité qui les entoure, tout en les sensibilisant aux enjeux de



### À ne pas faire

« Un gros danger de l'atlas de la biodiversité communale est de laisser la main aux naturalistes », prévient Laure Turbrian, de l'Office français de la biodiversité. D'où l'intérêt du comité de pilotage et de suivi intégrant les non-initiés, ainsi qu'une communication large, tout au long du projet, avec concertation et restitution avec le plus grand nombre d'habitants. En revanche, pour protéger les espèces les plus sensibles, on veillera à ne pas les localiser précisément dans les documents pédagogiques.



sa préservation. Or, les animateurs des ABC, réunis en colloque à Nantes, constataient qu'on a du mal à sortir du cercle des personnes déjà initiées et convaincues. Laure Turbian, de l'OFB, conseille trois approches pour mobiliser. Tout d'abord informer en diversifiant les animations, conférences et événements (Fête de la nature, sorties nocturnes, concours photo, projections, applications naturalistes ludiques...). Croiser les approches (nature et photo, nature et cuisine, nature et poésie...) et investir différentes sphères (médiathèque, écoles, élus...) sont une façon de toucher d'autres personnes que les naturalistes.

Pour ceux déjà sensibilisés, il s'agit de les rendre acteurs : « rebondir sur leurs initiatives plutôt qu'implanter nos idées et organiser des chantiers participatifs », conseille la référente de l'OFB sur la mobilisation citoyenne. Enfin, il s'agit de mieux connaître le point de vue des habitants sur la nature et leurs lieux de prédilection de contact avec elle – qui ne sont pas forcément les mêmes que pour les naturalistes – afin de comprendre les leviers qui les feront passer à l'action.

**5 Faire un diagnostic**  
La cartographie des habitats nécessite l'inventaire le plus précis possible de leurs caractéristiques et de leur état. À Missillac (Loire-Atlantique) lors des 24 heures de la biodiversité, les naturalistes du département étaient invités à des inventaires « flash » sur une vingtaine de sites. Plus de mille données ont été collectées et 473 espèces inventoriées à cette occasion. Le parc naturel régional de Brière (Loire-Atlantique), qui couvre vingt-deux communes et compte treize ABC en cours, a lancé un programme participatif sur les papillons via Facebook, avec kit de formation et vidéos mensuelles permettant de les reconnaître. Suite à un concours photo, 600 données (confirmées par les animateurs) ont été collectées.

Une fois les données collectées, les informations qui concernent les habitats et espèces ayant un intérêt particulier, l'état dans lequel ils se trouvent et les différents zonages existants, seront croisées. L'objectif est de hiérarchiser les espaces en fonction des enjeux écologiques qui leur sont liés (locaux ou supra-locaux).

**6 Restituer la connaissance**  
Après l'acquisition de connaissances fines et opérationnelles de la biodiversité du territoire et de ses enjeux, via la phase de diagnostic, il s'agit d'organiser la restitution de cette connaissance. La forme est libre mais elle doit être synthétique et compréhensible par le plus grand nombre. Elle comprend a minima une synthèse des habitats, des espèces et des continuités écologiques (trame verte et bleue, trame noire); une cartographie des enjeux et un plan d'action. En dehors des données chiffrées, des focus espèces et habitats, il est également intéressant de présenter l'apport de l'ABC en termes de connaissances sur la biodiversité et son évolution locale. Les espaces qui concourent à la protection de la biodiversité et leurs objectifs seront identifiés (Znieff, Natura 2000, espaces naturels sensibles...).

**7 Proposer un plan d'action**  
Après le diagnostic et les premières orientations, un plan d'action local sera établi. Il constituera une contribution aux objectifs mondiaux de reconquête de la biodiversité (COP15) à l'échelle de la collectivité et dans le cadre de ses compétences. Les actions pourront porter sur l'amélioration des connaissances, la gestion et la restauration (désartificialisation, renaturation de milieux, promotion de jardins familiaux, plantation de haies...) ou encore des actions plus spécifiques concernant l'aménagement du territoire. Ainsi, la commune de Plougoumen (Morbihan) a intégré une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « biodiversité » au sein de son PLU, avec des prescriptions fortes sur les continuités écologiques et la trame verte et bleue dans la conception de lotissements. La concertation avec les habitants et les différents acteurs et usagers de la nature est un vrai plus pour faire les bons choix. | **Par Hélène Huteau**



#### Pour en savoir plus

« Atlas de la biodiversité communale - Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire », guide de l'Office français de la biodiversité : [bit.ly/3XCroYa](https://bit.ly/3XCroYa)



**mars 2023 :**  
c'est la date limite pour candidater à l'appel à projets 2023 « Atlas de la biodiversité communale » lancé par l'Office français de la biodiversité et doté de 3 millions d'euros.